

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U15 FÉMININES – 5x5



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER – 2025/2026

Le Comité du Morbihan de Basket Ball organise sur son territoire un championnat départemental U15 Féminines. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains...), du Comité du Morbihan de Basket Ball (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

ENGAGEMENT D'EQUIPES :	Les inscriptions se font sur Comkulb56.
DATES DES PLATEAUX D1 et D2 13/14 septembre 2025 ET 27/28 septembre 2025	Toutes les équipes engagées en D1 et D2 doivent participer aux plateaux établis en fonction du niveau d'évolution souhaitée. Objectifs: Evaluer le niveau des équipes Faire des championnats plus homogènes et adaptés à tous Se préparer pour la saison Détecter les potentiels du département. Règles de participation: Tous les participants (joueurs – entraîneurs) devront être licenciés le jour du plateau: en cas de non-présentation de la licence dématérialisée, une pièce d'identité sera demandée. La personne ne pouvant justifier de son identité ne pourra prendre part aux rencontres (cf art. 48 règlements sportif départemental) Règlement adapté suivant les plateaux
DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT	Le championnat se déroule en 3 phases pour le niveau D1 et en 2 phases pour les niveaux D2 et D3 : 1ère phase : les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (d'octobre à décembre) 2 poules A et B de 4 équipes en D1 3 poules C, D et E de 4 équipes en D2 x poules F, G, H, I de 4 équipes en D3 A l'issue de cette 1ère phase, un classement est établi. Des matchs de classement sont organisés pour déterminer la 2nde phase : En D1 : matchs les 06/12/25 et 13/12/25 (le 1er nommé reçoit) Matchs du 06/12/25 : match 1 : 1A/2B match 2 : 1B/2A match 3 : 3A/4B match 4 : 3B/4A Matchs du 13/12/25 : match 5 : vainqueur match 1 / vainqueur match 2 match 6 : vaincu match 1 / vainqueur match 2 match 7 : vainqueur match 3 / vainqueur match 4 match 8 : vaincu match 3 / vaincu match 4 L'équipe vainqueur du match 5 monte en région. L'équipe vaincue du match 5 + les équipes des matchs 6 et 7 + l'équipe vainqueur du match 8 évoluent en D1 sur la 2ème phase. L'équipe vaincue du match 8 descend en D2.

En D2 : plateaux les 13/14 décembre 2025

Plateau 1 : 1C/1D/1E Plateau 2 : 2C/2D/2E Plateau 3 : 3C/3D/3E Plateau 4 : 4C/4D/4E

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du plateau 1 montent en D1. L'équipe classée 3^{ème} du plateau 1 + les équipes du plateau 2 + les équipes du plateau 3 + l'équipe classée 1^{ère} du plateau 4 évoluent en D2. Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} du plateau 4 descendent en D3.

• En D3: plateaux les 13/14 décembre 2025

Plateau 1 : 1F/1G/1H/1I... Plateau 2 : 2F/2G/2H/2I... Plateau 3 : 3F/3G/3H/3I...

Les trois meilleures équipes du plateau 1 montent en D2. La répartition des équipes sur les poules D3 de 2^{ème} phase se fera en fonction des résultats des matchs de classement sur les plateaux.

- - 2 poules A et B de 4 équipes

A l'issue de cette 2^{ème} phase, un classement est établi. Sans possibilité de faire de matchs de classement, il sera fait appel au quotient calculé par FBI entre les équipes classées de même rang.

- ➤ <u>3^{ème} phase D1</u>: les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de mars à avril)
 - 2 poules A et B de 4 équipes
 - <u>Composition des poules</u>:

poule A : équipes classées $1^{\text{ère}}$ et $2^{\text{ème}}$ en $2^{\text{ème}}$ phase D1 - 1A/1B/2A/2B poule B : équipes classées $3^{\text{ème}}$ et $4^{\text{ème}}$ en $2^{\text{ème}}$ phase D1 - 3A/3B/4A/4B

Le titre de champion départemental sera attribué à l'équipe classée 1^{ère} sur le niveau D1 poule A à l'issue de la 3^{ème} phase.

- <u>2^{ème} phase D2/D3</u>: les équipes disputent un championnat en rencontres ALLER et RETOUR (de janvier à avril)
 - 2 poules C et D de 6 équipes en D2
 - x poules E, F, G, H... de 6 équipes en D3

REGLES DE PARTICIPATION

Nombre de joueurs autorisés	10 maximum	
	Licence OC ou OCASTCTC	sans limite
Types de licences autorisées Nombre maximum	Licence 1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCTC ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC)	5 maximum

Les licences OCT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.

	Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs : Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :
	 a. championnat D1: un minimum de 3 joueurs titulaires d'une licence OC, 1C, 2C ou OCT délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre b. championnat D1: un maximum de 7 joueurs titulaires d'une licence ASTCTC délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe c. Championnat D2/D3: aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents.
NOMBRE DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES AUTORISEES	 Une joueuse des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'elle soit surclassée ou non. Exemple : une joueuse U15 surclassée D18 ne peut participer qu'avec l'équipe U15 ou qu'avec l'équipe U18 mais pas les deux ! Une joueuse des catégories d'âge U14 et U15 pourra participer à deux rencontres sur trois jours consécutifs (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15). Exemple : une joueuse U14 peut participer qu'avec l'équipe U15 région et avec
	l'équipe U15 D1 (=même catégorie).
HORAIRES OFFICIELS DES RENCONTRES	 Le samedi de 9h30 à 18h00 Le dimanche de 10h00 à 15h30 Possibilité de jouer en dehors de ces horaires après accord des deux clubs !
REPORT DES RENCONTRES	Les associations sportives, par accord conjoint sur FBI, peuvent, au plus tard 48h avant la date fixée au calendrier, demander le report d'une rencontre dès lors que celle-ci sera jouée avant le dernier match de la phase en cours. Dans ce cas, une demande sur formulaire « demande de report » complétée et signée des deux clubs devra être déposée sur ComKlub56. En cas de non-déclaration dans les délais impartis, une pénalité financière sera infligée au club responsable (voir dispositions financières). En cas de match non joué, l'équipe responsable de ce fait ou les deux équipes se verra(ont) sanctionnée(s) par un forfait. Il n'y aura pas de report possible pour le dernier match de la phase.
CHARTE DE L'ENTRAINEUR	OUI en D1 NON en D2 et D3.
CATEGORIES AUTORISEES	 U15 (2011) U14 (2012) U13 (2013) surclassée « D15 » (surclassement par médecin de famille) U12 (2014) surclassée « D15 » (surclassement par médecin de famille) Mixité interdite

PARTICULARITES DU
CHAMPIONNAT

• Temps de jeu : 4 x 10 mn

• Prolongation : 2 mn

Ballon : taille 6

• Feuille e-marque V2

• Défense (individuelle) fille à fille obligatoire

L'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur remise en jeu en zone arrière sauf

en cas de faute

Pas de remplacement autorisé en zone arrière sur violations (favoriser le jeu

rapide)

• Distance à 3 points : 6,75m